



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°138

Lettres, Langues, Spectacles

de l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Raymond FANLO, Aix-Marseille Université

Experts :

M. Pierre BAZANTAY, Université Rennes 2

M. Didier LE GALL, Université d'Angers

M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

Mme Nicole LE QUERLER, Université de Caen Basse-Normandie

Mme Stéphanie NETTO, Université de Poitiers

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Laurence TALAIRACH-VIELMAS



Présentation de l'école doctorale

A l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, l'école doctorale *Lettres, Langues, Spectacles* (ED 138) rassemble les lettres (littérature française, littérature générale et comparée), les langues et civilisations étrangères (anglais, espagnol, italien, portugais, allemand, russe), les arts et techniques du spectacle et l'esthétique, soit six Equipes d'Accueil (EA) de tailles très variables (qui accueillent de 9 à 96 doctorants). Au total, l'ED compte 300 doctorants pour 96 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

La gouvernance de l'école est assurée par un directeur assisté d'un conseil conforme aux textes. Le budget annuel, calculé depuis peu sur le nombre de premières inscriptions et de soutenances lissé sur trois ans, est de 45 500 euros. Il est tout à fait correct, et permet d'aider les doctorants dans leur mobilité (46% du budget) et les unités de recherche dans l'organisation des soutenances.

L'ED 138 partage un service administratif avec les deux autres ED 139 (Connaissance, langage, modélisation) et 395 (Milieux, cultures et société du passé et du présent), ainsi qu'un efficace service de la mobilité professionnelle qui offre aux doctorants un ensemble de formations transversales ainsi qu'une assistance. Un Collège Doctoral est en train de se mettre en place, qui va certainement harmoniser les politiques du doctorat pour l'ensemble du parcours de la thèse (comités de suivi de thèse, normes en matière d'entrée en doctorat, de réinscription dérogatoire, de soutenance). De même, un PRES rassemblant l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et Paris 8 Vincennes-Saint-Denis est en discussion et pourrait à moyen terme entraîner un certain nombre d'évolutions dans la recherche et le doctorat.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'adossement scientifique est de tout premier ordre : l'ED 138 réunit des enseignants-chercheurs de premier plan dans des unités de recherche de grande qualité. Un certain nombre d'indices en attestent : en aval, l'excellent taux d'entrée des docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche (58 %) montre la reconnaissance dont jouissent les unités de recherche rattachées à l'ED ; en amont, les taux de doctorants issus d'une autre université française (33 %) et de masters étrangers (25 %), le grand nombre de contrats de l'Ecole Normale Supérieure (5 contrats en 2010 et en 2011) prouvent l'attractivité de l'ED. Elle est engagée dans toute une série de partenariats internationaux, notamment dans un programme de doctorat Erasmus Mundus, ainsi que dans des programmes européens, des universités d'été.

Ce haut niveau mériterait d'apporter des améliorations dans le fonctionnement. Faire siéger au conseil, avec les six directeurs d'unités de recherche, les responsables de masters présente l'avantage de mettre en cohérence les masters recherche et le doctorat ; cela pourrait cependant déséquilibrer l'attribution des contrats doctoraux, en privilégiant les candidats issus des masters de l'établissement. L'ancien directeur a beaucoup insisté sur une procédure qui évite ce risque. On pourrait cependant souhaiter que cette procédure soit détaillée. Sur ce point, il faut constater que le site de l'ED ne donne aucune indication sur les contrats, la constitution des dossiers ou le déroulement de la procédure. Ce site n'a pas été mis à jour depuis 2010. Des progrès dans la communication sont nécessaires, même si les élus doctorants diffusent des comptes-rendus de conseil. De même, il faut clarifier les aides financières auxquelles les doctorants peuvent prétendre et les règles qui les régissent. Heureusement, le service de la mobilité de la recherche assure une communication efficace sur les formations transversales et plus généralement sur les manifestations scientifiques, les offres d'emploi.

La politique d'attribution des financements de thèse devrait faire l'objet d'une réflexion au sein du conseil pour que des règles claires soient fixées. Sur les années 2010 et 2011, les financements de thèse se sont concentrés sur certains enseignants-chercheurs (un même enseignant reçoit en 2010 un contrat ENS et un contrat ministériel, en 2011 deux contrats ministériels et un contrat ENS), et sur certaines unités de recherche. S'il ne serait pas légitime d'extrapoler à partir de ce cas particulier, et si on peut admettre avec l'ancien directeur de l'ED que des enseignants très renommés attirent des candidats d'excellence, on peut cependant recommander à l'ED de veiller à une bonne répartition des financements et à la diversification de la recherche en son sein.

La gouvernance de l'ED a largement tenu à la forte implication de son ancien directeur, et de fait l'ED a commencé à prendre une nouvelle dimension. Elle n'est plus simplement, comme jadis, une réserve de financements complémentaires utilisée par les unités de recherche. Son budget est consacré à la gestion du doctorat, aux doctorants,



ainsi qu'à la gestion des manifestations scientifiques. Il lui reste à affirmer sa présence par rapport aux unités de recherche, peut-être en se dotant au quotidien d'une gestion plus collégiale, qui lui permettrait par exemple de fixer un cadre commun à l'encadrement du doctorat.

L'ED 138 est donc le lieu d'une recherche de très haute qualité où les doctorants trouvent une offre de formation très riche et des enseignants-chercheurs renommés. Elle a mis en place des instruments efficaces de gouvernance. Le fonctionnement de cette gouvernance, les règles de suivi des doctorants, pourraient néanmoins être améliorés (une évolution qui pourrait s'imposer dans le cadre du futur PRES).

Encadrement et formation

Pour l'inscription en doctorat, l'école doctorale s'en remet aux unités de recherche qui la composent. Tout au plus demande-t-elle au minimum la mention bien au master, sauf cas exceptionnel. Aucun seuil de ressources n'est exigé. Comme dans la plupart des ED en Sciences Humaines et Sociales (SHS), le taux de financement est bas (16 %), en dépit de la forte attractivité de l'ED auprès des normaliens. De fait, un grand nombre de doctorants enseignent. De là, et comme dans la plupart des ED SHS, un taux important d'abandons (entre 20 à 30 %), qu'on ne saurait reprocher à l'ED, vu le petit nombre de financements dont elle dispose et le nombre important de doctorants salariés. En revanche, des jurys d'inscription en doctorat pourraient examiner la faisabilité du projet de thèse en fonction des activités du doctorat et d'une durée raisonnable de la thèse. C'est un des points qui justifient le regard de l'école doctorale sur le sujet de thèse, par rapport à des unités de recherche très centrées sur le seul projet scientifique.

L'encadrement de la recherche relève là aussi des enseignants-chercheurs et des unités de recherche. L'ED a progressé dans la diminution du taux d'encadrement de certains enseignants-chercheurs et dans la durée de la thèse. Elle refuse plus de deux nouvelles inscriptions annuelles par directeur de recherche, elle autorise un enseignant surchargé de thèses à en inscrire une seulement lorsque deux soutenances sont prévues. Elle se prévaut d'une durée de thèse de 4,78 années, un chiffre à pondérer par le taux d'abandon, mais qui reste courant pour ces secteurs disciplinaires. Cependant, les procédures de réinscription dérogatoire devraient être ici encore plus collégiales (en fin de 5^{ème} année, le doctorant doit faire le point de sa recherche, mais c'est semble-t-il devant le seul directeur de l'ED) ; et surtout être anticipées par des comités de suivi de thèse.

L'ED propose une riche offre de formations disciplinaires et interdisciplinaires, mais il a été difficile de bien saisir le nombre d'heures de formation exigées et à quoi correspondent les 180 ECTS demandés.

Pour l'encadrement comme pour la formation, l'entrée en vigueur d'un nouveau Collège Doctoral va sans doute introduire des règles communes à l'ensemble des trois ED de SHS, en matière de taux d'encadrement et de suivi de la thèse. Il est important que l'ED y réfléchisse collégialement pour jouer tout son rôle dans les décisions.

L'offre de formation disciplinaire est assurée par les séminaires, journées d'études, colloques et journées doctorales organisés par les équipes d'accueil, l'ED favorisant les collaborations interdisciplinaires entre unités de recherche et la participation des doctorants à ces manifestations. Elle a aussi établi une convention avec le Collège de France, où les doctorants peuvent valider des suivis de cours. D'autre part, le service de la mobilité professionnelle offre à cette ED comme à ses consœurs de SHS (139 et 395) 21 ateliers dédiés à la recherche d'emploi et à la formation à la recherche et à l'enseignement. Si on ne trouve pas de Doctoriales à Paris Ouest Nanterre, si l'Association Bernard Grégory (ou ABG) n'y intervient pas, des formations partiellement équivalentes qui permettent aux doctorants de faire un bilan de compétences y sont assurées. A noter cependant qu'au cours de l'entretien avec le comité d'experts, les doctorants de l'ED 138 se sont montrés intéressés par le principe des Doctoriales.

Suivi et Insertion

Le suivi des doctorants est encore assuré (de manière efficace) par la plate-forme administrative commune aux trois ED SHS (ED 138, 139 et 395). Il semble très bien fonctionner pour l'ED 138 : elle présente un excellent taux de réponse aux enquêtes (98 %), ce qui révèle un très bon rapport des docteurs à l'établissement qui les a formés.

L'insertion des docteurs est sur certains points surprenante (aucun docteur sans emploi), sur d'autres peu significative : le taux de 20 % de docteurs qui enseignent dans le secondaire est dû à la réussite au CAPES ou à l'agrégation plus qu'à la thèse. L'insertion dans l'enseignement supérieur est néanmoins remarquable. Elle n'a sans doute pas la même signification dans l'ensemble des pays, mais le fait que de nombreux docteurs de l'ED 138 soient vite recrutés sur des emplois de Maîtres de Conférences montre sa qualité. De même, le taux de 20 % de recrutements dans le privé est difficile à interpréter (quels emplois ? à quel niveau ?), mais est sans doute partiellement lié aux compétences que le doctorat a permis de développer.

- Appréciation globale :

L'ED 138 regroupe des enseignants renommés et de très bonnes unités de recherche. Elle est reconnue nationalement et à l'étranger, et elle est bien insérée dans des collaborations internationales. Elle dispose de moyens convenables, et bénéficie comme les ED 139 et 395 d'un efficace service administratif et d'un bon service de la mobilité professionnelle. A son niveau, l'ED a vu se stabiliser les taux de recrutement et de contrats doctoraux. Elle a accru ses taux de soutenances et réduit la durée des thèses ; elle a commencé à se doter d'une politique et se consacre entièrement au service des doctorants. Il lui reste à accomplir certains progrès détaillés ci-après pour prendre toute sa dimension.

- Points forts :

- De véritables efforts pour dynamiser le fonctionnement de l'école doctorale et affirmer son positionnement.
- Excellence des unités de recherche et des enseignants-chercheurs.
- Reconnaissance nationale et internationale.
- Attractivité de l'école doctorale.
- Ouverture à l'international.
- Bons taux d'insertion des docteurs dans les carrières scientifiques et universitaires.

- Points faibles :

- Une véritable politique claire et collégiale du doctorat (inscription en thèse, suivi de thèse, procédures de réinscription) manque à ce jour, mais devrait être définie au niveau de l'établissement par le Collège doctoral.
- Communication insuffisante : site web non mis à jour, pas d'information claire sur les jurys de contrats doctoraux, les aides à la mobilité, les formations requises.
- Répartition parfois très concentrée des contrats doctoraux, au risque de créer des déséquilibres dans l'ED.
- La partie projet du dossier n'a pas été remplie.

Recommandations pour l'établissement


L'école doctorale n°138 a progressé dans la gestion de ses ressources et dans la réduction de la durée du doctorat. Le comité encourage vivement le nouveau Collège Doctoral, en collaboration avec le Conseil Scientifique et le CEVU à harmoniser les règles, généraliser les bonnes pratiques et permettre collégalement la mise en place d'un suivi efficace du doctorat depuis l'inscription jusqu'aux réinscriptions dérogatoires en passant par les comités de suivi de thèse, et peut-être de construire pour l'ensemble des ED une offre de formation à trois niveaux : disciplinaire (au niveau des unités de recherche), interdisciplinaire (au niveau de l'ED), professionnalisante et transverse (au niveau du service de la mobilité professionnelle).

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

	CAMPAGNE D'HABILITATION, VAGUE D Observations relatives au rapport d'évaluation de l'ÉCOLE DOCTORALE :
	ED 138

ÉCOLE DOCTORALE 138
Lettres, Langues, Spectacles

Nanterre, le 5 juillet 2013

William MARX
Directeur
Professeur de littératures comparées

Courriel : william.marx@u-paris10.fr
Téléphone : 01 40 97 58 19

Monsieur le Président de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Monsieur le Président de l'AERES,
Monsieur le Directeur de la Section des formations et diplômes,
Chers Collègues,

Ayant pris connaissance avec intérêt du rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 138 « Lettres, Langues, Spectacles » de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, je souhaite tout d'abord remercier l'AERES de la très grande qualité de la visite effectuée par le comité d'experts le 16 avril dernier ainsi que du rapport qui en est résulté et qui rend compte fidèlement, dans sa partie rédigée tout du moins, de la vie et des performances de l'école doctorale. En tant qu'ancien délégué scientifique de l'AERES, je regrette toutefois que la notation proposée soit sans commune mesure avec le rapport.

Le rapport a ainsi raison de reconnaître que notre « adossement scientifique est de tout premier ordre », ce qui permet à l'école doctorale d'être « engagée dans toute une série de partenariats internationaux, notamment dans un programme de doctorat Erasmus Mundus, dans des programmes européens, des universités d'été » (p. 4) : l'ED 138, conclut-il, « est reconnue nationalement et à l'étranger, et elle est bien insérée dans des collaborations internationales » (p. 6). Dans ces conditions, il est étonnant d'attribuer un simple A au premier critère, « Fonctionnement et adossement scientifique ».

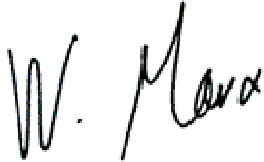

Le rapport reconnaît aussi à juste titre « l'excellent taux d'entrée des docteurs dans l'enseignement supérieur (58 %) » (p. 4). Mais pourquoi juger une page plus loin que « l'insertion des docteurs est sur certains points surprenante (aucun docteur sans emploi) » (p. 5) ? « Surprenante » à quel titre ? S'il s'agit d'une mise en doute de nos statistiques, je ne saurais l'admettre : j'ai personnellement supervisé les enquêtes que nous avons effectuées auprès de nos docteurs ; le taux de réponse (98 %) a été « excellent », comme le reconnaît le rapport (p. 5) ; et comme nous avons fourni la liste nominative de tous nos docteurs récents avec les fonctions qu'ils occupent, il était loisible aux experts de s'assurer de la véracité de nos chiffres. Ce taux d'insertion serait-il « surprenant » eu égard aux disciplines que nous représentons ? Ce serait une grave méconnaissance des compétences qu'elles procurent et de la haute qualité des diplômes que nous délivrons. Dans tous

les cas, avec un tel taux d'insertion, la note A attribuée au critère « Suivi et insertion » paraît peu adaptée.

Je reconnais bien volontiers que certains points mineurs du fonctionnement de l'école doctorale peuvent encore être améliorés. Du reste, nous réfléchissons déjà au sein du conseil et du collège doctoral à la possibilité d'une nouvelle composition du conseil (même si la présence des directeurs de master au conseil n'a jusqu'ici empêché en rien l'attribution de contrats à des candidats extérieurs, comme il eût été facile aux experts de s'en assurer) ou à celle d'un suivi plus collégial des doctorants. Par ailleurs, depuis la visite du comité, nous avons beaucoup amélioré sur notre site en ligne la visibilité de l'information concernant notre procédure d'attribution des contrats doctoraux. Mais avec un tel ensemble de formations proposées à nos doctorants, une telle qualité des séminaires proposés par nos unités de recherche de premier plan, un tel taux de réussite de nos docteurs, la note B pour le critère « Encadrement et formation » paraît bien sévère.

Il est donc dommage qu'on n'ait pas accordé plus de soin à la cohérence du rapport et de la notation. Je me permets également de signaler un certain manque de clarté dans la phrase « Ce haut niveau mériterait d'apporter des améliorations dans le fonctionnement » (p. 4).

Tenant néanmoins à vous remercier très vivement pour le travail effectué par l'AERES, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, chers Collègues, l'expression de ma haute considération.

<p>Le directeur de l'Ecole Doctorale M. William Marx</p> 	<p>Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense M. Jean-François Balaudé</p> 
---	---